



# Réunion du Comité Directeur du 17 septembre 2023

**Présent-es :** Pierre-Jean ALLORY, Pascal AUBRY, Lionel CHENEAU, Briac DENIZET, Damien PERNOT, Jérôme PRIGENT, Benoît VASSELIN.

**Excusé-es :** Vianney BINARD, Oliver-James CROOK, Isabelle HAMELIN, Louise HERREMAN-BOUTOT, Laurent LECORNU, Françoise LEFEUVRE.

**Invité-es :** Christian BLEUZEN (président du CDJE35), Frédérique DAGOREAU (présidente du CDJE22, excusée), Célia MALRY (présidente du CDJE56, excusée).

## Ordre du jour

<b>1. Assemblée Générale Élective de 2024</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Jeunes</b> .....	<b>2</b>
Grille indemnitaire des entraîneur-es au France jeunes .....	2
Équipe d'accompagnement au France jeunes.....	3
<b>3. Arbitrage</b> .....	<b>3</b>
Aide de la Ligue aux formations.....	3
Mises à jour des règlements .....	3
Dédommagement des superviseurs .....	3
<b>4. Adoption des règlements de la Ligue</b> .....	<b>4</b>
Championnat de Bretagne jeunes .....	4
Nationale 3 Jeunes .....	4
Nationale 4 toutes catégoriques .....	4
Championnat de Bretagne toutes catégories.....	4
Coupe de Bretagne hybride .....	5
<b>5. Mixité</b> .....	<b>5</b>
Nationale 2 féminine .....	5
Coupe de la parité .....	5
Bretagne rapide féminin.....	5
<b>6. Formation</b> .....	<b>6</b>
<b>7. Demande d'aide à la section échecs du collège Théodore Monot de Vern s/ Seiche</b> .....	<b>6</b>
<b>8. Partenariat avec Pro Evolution Échecs</b> .....	<b>7</b>
<b>9. Demande d'aide pour un joueur adulte</b> .....	<b>7</b>

La réunion est ouverte à 14h30 à la salle Jehan de Malestroit.

Le Comité Directeur prend note de la démission de Michel PLOUZENNEC, qui part sous d'autres cieux pendant plusieurs mois. Le Comité Directeur le remercie vivement pour son investissement au cours de ces trois dernières années.

## 1. Assemblée Générale Élective de 2024

Pascal AUBRY rappelle que l'année prochaine marque la fin de la mandature de ce Comité Directeur et qu'il est nécessaire de fixer dès maintenant la date de l'Assemblée Générale électorale.



Deux dates sont proposées au Comité Directeur :

1. Au cours du mois de juin 2024 pour mieux préparer la transition et laisser la nouvelle équipe s'installer au cours de l'été ;
2. A la rentrée en septembre 2024, avec l'obligation pour l'équipe en place de préparer la rentrée par anticipation.

Décision : accord à l'unanimité pour la deuxième proposition (7 voix).

## 2. Jeunes

### Grille indemnitaire des entraîneur-es au France jeunes

Jérôme PRIGENT demande une revalorisation de la grille tarifaire des entraîneur-es de la Ligue au championnat de France jeunes, pour s'aligner sur des tarifs pratiqués dans d'autres ligues et faire face à l'inflation galopante.



Pour mémoire la grille indemnitaire de 2019 était la suivante :

Diplômes	Elo/Titre	Tarif
Animateur	-1850	300€ + HRT
	1850	450€ + HRT
	2000	550€ + HRT
	2150	650€ + HRT
Entraîneur de club	-1850	450€ + HRT
	1850	550€ + HRT
	2000	650€ + HRT
	2150	750€ + HRT
	2300	850€ + HRT
Entraîneur national	-2000	800€ + HRT
	2000	900€ + HRT
	2150	1000€ + HRT
	2300	1100€ + HRT
Maître entraîneur	MF	1000€ + HRT
	MI	1100€ + HRT
	GMI	1200€ + HRT

HRT = Hébergement / Restauration / Transport

Décision : après discussion la nouvelle grille suivante est adoptée à l'unanimité (7 voix pour).

Diplômes	Elo/Titre	Tarif
Non entraîneur-e		600€ + HRT
	-2200	900€ + HRT
	2200+	1200€ + HRT
DEFFE	MI	1300€ + HRT
	GMI	1400€ + HRT

HRT = Hébergement / Restauration / Transport

Cette grille indemnitaire est indicative et pourra être adaptée selon les cas particuliers.

## Équipe d'accompagnement au France jeunes

Proposition : Jérôme PRIGENT propose de renforcer l'équipe d'accompagnement avec un-e entraîneur-e supplémentaire (5 contre 4 les années écoulées) pour faire face au plus grand nombre de jeunes breton-nes qualifié-es au championnat de France jeunes.

Décision : accord à l'unanimité (7 voix).

Un appel à candidature sera fait sur le site web de la Ligue.



## 3. Arbitrage

### Aide de la Ligue aux formations

Proposition : Pascal AUBRY propose, dans le cadre de la prévention des violences, de conditionner l'aide de la Ligue (financière, logistique, communication) à la présence dans la formation d'un volet de prévention des violences, intégré par le-la formateur-trice ou apporté par un-e intervenant-e extérieur-e.

Décision : accord à l'unanimité (7 voix).



### Mises à jour des règlements

Christian BLEUZEN demande s'il est possible pour la DRA de communiquer vers les arbitres lors de la mise à jour des règles du jeu (par exemple en janvier 2023 le passage de la pénalité en rapide de deux minutes à une).

Pierre-Jean ALLORY et Pascal AUBRY acquiescent, Pascal AUBRY transmet la demande à Laurent LE CORNU.



### Dédommagement des superviseurs

Pascal AUBRY indique que la problématique du dédommagement des superviseurs de la Ligue n'a jamais été posée lorsque Pierre LECUYER était le seul superviseur de la Ligue, il n'est pas trop tard pour se la poser, d'autant plus depuis la nomination de Christian BLEUZEN et Dominique RUHLMANN.

Il semble, si l'on en croit le dernier compte-rendu du Comité Directeur de la Fédération, que ce soit aux arbitres qui demandent à être supervisés de prendre en charge les frais de déplacement/restauration/hébergement des superviseur-es (sauf lorsque c'est la Fédération qui demande la supervision, ce qui est rare).

Christian BLEUZEN propose que les frais des arbitres superviseurs soient reversés en dons à la Ligue.



Pascal AUBRY répond que la supervision des arbitres de la Ligue entre tout à fait dans les missions de la Ligue et qu'elle peut donc accepter la déclaration de ces dépenses en dons, qui donnent lieu à crédit d'impôts).

## 4. Adoption des règlements de la Ligue

Pierre-Jean ALLORY présente les modifications des règlements des compétitions de la Ligue proposées par la Direction Technique.

### Championnat de Bretagne jeunes

Proposition : inscription du fait qu'aucun appareil électronique n'est toléré dans la salle de jeu, même éteint dans un sac (répétition d'un point plus général pour attirer l'attention des familles).

Décision : accord à l'unanimité (7 voix pour).

Proposition : comme au championnat de France jeunes, obligation pour les participant-es de rester dans la zone du tournoi auquel il-elles participent (et interdiction de circuler entre les différents tournois).

Décision : accord à l'unanimité (7 voix pour).



### Nationale 3 Jeunes

Décision : le règlement 2024 est accepté à l'unanimité (7 voix pour).



### Nationale 4 toutes catégories

Décision : le règlement 2024 est accepté à l'unanimité (7 voix pour).



### Championnat de Bretagne toutes catégories

Lors de l'Assemblée Générale, Célia MALRY a souhaité que la Ligue procède à des repêchages en suivant le classement des championnats départementaux en cas de désistement des joueur-euses initialement retenues.

Il est rappelé que le règlement de la saison 2023 ne prévoyait plus de repêchage automatique, avec l'objectif de monter le niveau du championnat de Bretagne.



Proposition : plusieurs options sont proposées pour l'évolution de la sélection des joueur-euses issues des tournois départementaux :

- Aucun repêchage n'est effectué (pas de modification du règlement) ;
- Des repêchages sont effectués avec un seuil minimal de 1800 Elo ;
- Des repêchages sont effectués sans seuil minimal.

Le Comité Directeur se prononce par un vote par élimination :

1. La troisième option est rejetée (1 voix pour supprimer la 1<sup>ère</sup> option, 2 voix pour supprimer la 2<sup>e</sup> option, 4 voix pour supprimer la 3<sup>e</sup> option).
2. La première option (5 voix) est préférée à la deuxième (2 voix).

Décision : le règlement 2024 n'est pas modifié sur ce point.

Proposition : maintien du système actuel de qualification par l'intermédiaire de tournois hybrides.

Décision : accord à la majorité (6 voix pour, 1 abstention).

## Coupe de Bretagne hybride

Proposition : maintien de la Coupe de Bretagne hybride avec un démarrage plus tôt dans la saison et Christian BLEUZEN comme directeur de la compétition.

Décision : accord à l'unanimité (7 voix pour).



## 5. Mixité

### Nationale 2 féminine

Le Comité Directeur trouve extrêmement regrettable que la Commission d'Appel Sportif de la Fédération ait maintenu l'amende de l'Echiquier Gouesnousien (d'un montant de 50€), pour ne pas avoir participé à la phase inter-régionale de la Nationale 2 Féminines.



Dans une compétition déjà peu attractive, sanctionner une équipe qui s'était inscrite sur la base du volontariat et qui avait prévenu suffisamment tôt dans la saison de son abandon est contre-productif et décalé par rapport à la réalité du terrain.

Pierre-Jean ALLORY remonte le point à la Commission Technique Fédérale.

Proposition : phase régionale de la Nationale 2 Féminine le dimanche 11 février 2024 à Guingamp.

Décision : accord à l'unanimité (7 voix pour).

### Coupe de la parité

Proposition : phase régionale de la Coupe Parité à Rennes Paul Bert, à une date à définir.

Décision : accord à l'unanimité (7 voix pour).



### Bretagne rapide féminin

En perte significative de vitesse, la phase régionale du Trophée Roza LALLEMAND n'attire plus de compétitrices et représente un investissement non négligeable pour la Ligue pour des retombées minimales. Les membres du Comité Directeur sont invités à exprimer leur opinion sur l'avenir de cette compétition.



Proposition : plusieurs options sont proposées :

1. La Ligue organise la phase régionale du Trophée Roza LALLEMAND comme prévu par le règlement fédéral.
2. La Ligue n'organise pas la phase régionale du Trophée Roza LALLEMAND.
3. La Ligue n'organise pas la phase régionale du Trophée Roza LALLEMAND mais organise un championnat de Bretagne de parties rapides sous la forme d'un open mixte et décerne le titre de championne de Bretagne selon le classement des féminines.

Le Comité Directeur se prononce par un vote par élimination :

1. La première option est rejetée (6 voix pour supprimer la 1<sup>ère</sup> option, 1 voix pour supprimer la 3<sup>e</sup> option).
2. La troisième option (4 voix) est préférée à la deuxième (3 voix).

Décision : la Ligue n'organisera pas la phase régionale du Trophée Roza LALLEMAND en 2024. Elle organisera un championnat de Bretagne de parties rapides sous la forme d'un open mixte et décernera le titre de championne de Bretagne selon le classement des féminines.

Pierre-Jean ALLORY informe la fédération de la décision en précisant que le directeur du trophée Roza LALLEMAND pourra qualifier des joueuses pour la finale à partir du classement que fournira la Ligue.

## 6. Formation

Jérôme PRIGENT indique que l'aide aux clubs et aux comités pour l'organisation des formations doit être bénéfique :



- aux licencié-es en permettant de diminuer le coût demandé pour les formations ;
- aux organisateur-trices pour bénéficier de la communication à travers les lettres de diffusion de la Ligue, et pour aider lorsque nécessaire à l'équilibre financier des actions ;
- à la Ligue qui peut justifier de l'utilisation de ses moyens à travers une communication vers les licencié-es et ses instances de tutelle.

Il constate que tous les comités et clubs ne jouent pas le jeu, certains ne faisant aucune publicité et demandant la participation de la Ligue *a posteriori*.

Proposition : Jérôme PRIGENT propose de conditionner de l'aide de la Ligue (financière, logistique, communication) au respect des règles suivantes :

- communication sur le site web de la Ligue au minimum un mois avant la formation (fourniture d'un modèle aux organisateur-trices) ;
- affichage clair auprès des participant-es de la part d'aide de la Ligue dans les frais d'inscription ;
- présentation d'un budget prévisionnel (recettes/dépenses) justifiant l'aide demandée à la Ligue ;
- retour dans les 48 heures (article et photo) après la formation pour permettre à la Ligue de communiquer sur l'action ;
- validation du budget réalisé par le trésorier de la Ligue.

Décision : accord à l'unanimité (7 voix pour).

Proposition : Pascal AUBRY propose, dans le cadre de la prévention des violences, de conditionner l'aide de la Ligue (financière, logistique, communication) pour les stages DIFFE, DAFPE et DEFFE à la présence dans la formation d'un volet de prévention des violences, intégré par le-la formateur-trice ou apporté par un-e intervenant-e extérieur-e.

Décision : accord à l'unanimité (7 voix).

## 7. Demande d'aide à la section échecs du collège Théodore Monot de Vern s/ Seiche

Michel YCHE, responsable de la section sportive échecs du collège Théodore Monot de Vern-sur-Seiche dont Ligue est partenaire depuis la signature de la convention de partenariat le 31 janvier 2023, a formulé au Comité Directeur une demande de participation financière de la Ligue pour la mise en place de la section.



Christian BLEUZEN souhaite que le CDJE35 prenne en charge l'abonnement à la revue mensuelle fédérale « Échecs et Mat Junior » dans le cadre de la commande groupée qu'il organise pour les clubs du département.

Proposition : Pascal AUBRY propose que la Ligue participe à l'investissement initial en matériel, à même hauteur que le CDJE35, pour un montant estimé à 500€ (8 jeux et pièces roll up 55 mm, 6 pendules Leap KB 9908, 1 tableau magnétique échecs).

Décision : accord à l'unanimité (7 voix pour).

Christian BLEUZEN propose l'équivalent au Comité Directeur du CDJE35.

Pascal AUBRY informe Michel YCHE de la décision.

## 8. Partenariat avec Pro Evolution Échecs

Lors de la réunion du Comité Directeur du 31 mai 2023, il avait décidé de mettre en place un partenariat avec la société *Pro Evolutions Échecs*, dirigée par Kévin TERRIEUX (fourniture d'un pack vidéo aux meilleurs jeunes de la Ligue et communication de l'opération sur le site web de la Ligue). Des réserves avaient été émises quant à la transmission des données personnelles des licencié-es et de leurs familles à une société privée.



Proposition : Pascal AUBRY informe qu'il n'a pas eu le temps de gérer ce dossier mais qu'il lui paraît toujours intéressant de le mettre en place à la rentrée, il propose que Briac DENIZET prenne en charge le dossier et trouve avec Pro Evolution Échecs une solution permettant aux jeunes de bénéficier de l'offre proposée par dans le respect du RGPD (code promotionnel à envoyer aux familles ou autre solution équivalente).

Décision : accord à l'unanimité (7 voix pour).

## 9. Demande d'aide pour un joueur adulte

Christian BLEUZEN demande au Comité Directeur si la Ligue pourrait aider financièrement un joueur qualifié pour le tournoi National du Championnat de France 2024. Rappelant le caractère exceptionnel de la participation d'un-e licencié-e breton-ne à une compétition d'une telle envergure, qui en plus est en quête du titre de Maître International, Christian BLEUZEN souhaiterait que la Ligue puisse l'aider à être dans les meilleures conditions, que ce soit pour les frais en amont (entraînement) que les frais sur place (logement, transport, ...).



Briac DENIZET et Damien PERNOT répondent que ce n'est pas le rôle de la Ligue de financer l'entraînement des joueur-euses adultes mais qu'une aide pour les frais sur place est envisageable, comme ça avait été le cas pour Inès BERNARD au cours de la saison précédente.

Proposition : Pascal AUBRY propose qu'une demande formelle soit transmise à la Ligue et soit étudiée le Comité Directeur.

Décision : accord à la majorité (4 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention).

La séance est levée à 17h30.